



Le PPCR

A quelques mois de la fin de la mandature et après deux ans de négociations, l'accord dit Parcours Professionnel Carrières Rémunérations est à l'ordre du jour du Comité Technique Ministériel. **La FSU adoptera ce texte car, dès la rentrée 2017, celui-ci acte, malgré les insuffisances et les imprécisions, des améliorations salariales indéniables pour les personnels** et d'autre part parce que notre organisation, en lien avec les actions des personnels qu'elle a initiées, a obtenu des avancées non négligeables. C'est notamment le cas, sur le délai de la mise en œuvre des améliorations de carrière, sur la diminution des amplitudes de carrière, sur la réduction de l'emprise de l'évaluation et l'égalité femmes-hommes dans le déroulement de carrière. **Il était temps, il faut rappeler ici que les salaires des enseignants du premier degré restent inférieurs de 500 euros par mois aux salaires moyens des enseignants des écoles des pays de l'OCDE.** Notre organisation observe néanmoins que ce gouvernement a fait le choix de reporter la mise en œuvre de cet accord à la prochaine législature, laissant planer un parfum malsain de stratégie électorale !

Côté budget...

Dans les écoles, la loi dite de « refondation », proclamait la création de 14 000 postes sur la législature. Avec le budget 2017, 11 000 postes auront été créés, dont 3 400 à la rentrée 2016 et 4 300 annoncés pour la rentrée 2017 ! **Au final, il manquera 3 000 postes à l'engagement gouvernemental.** Ce sont autant de postes qui manquent pour agir afin de permettre la réussite de tous les élèves. **En effet, il faudrait :**

- **faire baisser les effectifs**, la moyenne en France s'établit à 22,8 élèves par classe, près de 4 élèves de plus par classe par rapport à la Finlande, pays qui est régulièrement cité en matière de réussite scolaire,
- **former et recruter des personnels pour les Réseaux** d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté, nous y reviendrons dans le cours du débat,
- **relancer la scolarisation des élèves de moins de trois ans**, ambition qui est inscrite dans la loi de refondation mais de manière suffisamment paradoxale pour ne pas dire perverse. Ainsi, pour notre département, ce texte aboutit à réduire encore l'offre en la matière ! Nous le rappelons encore et quel que soit l'agacement que cela pourrait procurer, notre département scolarisait plus de 1 700 élèves de cet âge à la rentrée 2000, ils ne sont guère plus que 500 à cette rentrée !
- **impulser une véritable politique de formation continue**. En la matière la ministre est prolixe en paroles et annonces mais sur le terrain, la concrétisation est impossible faute de moyens de remplacement dédiés spécifiquement, faute aussi de formateurs. En la matière, il y aurait lieu de densifier d'une part le secteur des conseillers pédagogiques/PEMF et d'autre part d'engager un véritable travail partenarial avec l'Ecole Supérieure du Professorat de l'Education.

Pour le SNUipp-FSU ces leviers doivent être réactivés pour remettre en perspective l'ambition de la réussite de tous les élèves. En la matière, il est difficile de ne pas s'inquiéter des prises de parole rétrogrades qui fleurissent à nouveau ! L'école de la ségrégation est à nouveau sur le devant de la scène, avec, sous-jacent le discours nauséabond de remise en cause du collège pour tous. La FSU porte dans son projet l'accès de tous les élèves à un haut niveau de formation et c'est d'abord une obligation démocratique. **En ces temps troublés et incertains sur le plan des valeurs, il y a lieu de rappeler que l'école est avant tout le lieu de formation du citoyen libre, émancipé, en capacité de comprendre le monde et d'agir en conscience.** Cette conception que porte la FSU est à l'opposé d'une école du tri, dont la mission serait de fournir des quotas d'employabilité aux différents secteurs d'activité ! Cette vision étriquée est non seulement mortifère mais elle induit une vision de l'homme prédestinée par l'innée et son milieu !

Au plan départemental

La déclinaison départementale de la politique nationale peut se lire dans le tableau de bord qui nous a été adressé pour ce CDEN. Nous tenons d'abord à souligner la qualité et la permanence des documents proposés. Notre organisation a toujours marqué sa vigilance à cette transmission qui est une des conditions de l'exercice de notre fonction au sein de ce Comité. Il n'y a pas de démocratie sans transparence, sans information partagée. Nous remercions les services de la DSDEN pour le travail mis à disposition.

Sur la base de ce document, nous ne pouvons que constater qu'après de 15 ans de hausse des effectifs, ceux-ci sont à la baisse, sans doute les effets prolongés du baby-boom des années 2000 sont à observer, mais l'analyse mérite d'être poussée.

Sur la base des données de la page 13 du document, ce sont bien ceux de la maternelle qui diminuent (moins 500 en 5 ans) avec une fracture nette à partir de la rentrée 2014. Si on observe ces mêmes données pour l'enseignement privé, on compte 6 élèves de plus à cette rentrée qu'à celle de 2012. Lorsqu'on observe l'évolution des effectifs globaux, on observe que l'enseignement privé a perdu des élèves jusqu'à la rentrée 2014 et qu'à compter de cette date la tendance s'est inversée. **Au final, la part de scolarisation des élèves dans l'enseignement privé, qui régressait année après année au profit de l'enseignement public, et reparti à la hausse depuis la rentrée 2014.**

Que s'est-il passé en 2014 qui pourrait expliquer une telle inversion de tendance : **une réforme des rythmes « à la hussarde » imposée aux seules écoles publiques et rejetée par nombre de parents d'élèves.** Puisqu'il faut toujours préciser, nous rappelons l'adhésion de notre organisation à une réforme des rythmes scolaires mais notre défiance vis-à-vis d'une réforme non concertée, non préparée et dont les dysfonctionnements ne cessent de marquer profondément la vie des écoles publiques, des élèves et des personnels. **A l'époque le SNUipp-FSU avait tenu ce langage de vérité, quand d'autres organisations, inféodées au pouvoir en place avaient fait le choix parfois du mensonge et plus généralement de la servilité.**

Autres constats, les décisions de la dernière carte scolaire ont été fortement marquées par un renforcement du secteur du remplacement. Indispensable quand depuis plusieurs années, chaque école publique du département connaissait en moyenne 5 jours avec un maître non remplacé ! Mais, dans une enveloppe fermée et insuffisamment abondée, ce qu'on attribue dans un secteur est compensé par des retraités dans un autre. **Avec 7 classes de moins qu'à la rentrée 2015, le service public a préparé la rentrée sous tension. De nombreuses écoles n'ont pas obtenu l'ouverture indispensable, ce qui a aussi permis à l'enseignement privé de capter les élèves des familles inquiètes des conditions de scolarisation et des classes surchargées.** Nous avons plusieurs témoignages attestant de cette réalité ! Rappelons, qu'en la matière l'enseignement privé bénéficie, de manière permanente, d'un taux d'encadrement inférieur à celui du public. Ce qui est donc présenté comme un constat n'en est pas un: c'est le résultat d'une politique de gestion de la pénurie dans le service public!

La problématique de l'absence d'AVS pour accompagner les notifications

En ce début d'année c'est aussi la situation de l'accompagnement des élèves en situation de handicap qui inquiète notre organisation. Le constat est patent, attesté par les informations qui nous parviennent des écoles, **une cinquantaine d'élèves des écoles publiques du département ne bénéficie pas de l'accompagnement notifié par la Maison Départementale des Personnes Handicapées.** C'est une défaillance grave de l'Etat face à un droit ouvert et rappelé chaque année par le ministère de l'éducation nationale lors d'une campagne publicitaire massive sur les ondes. N'est-ce qu'une communication pour cacher l'insuffisance organisée des moyens mis à disposition ? La question est posée! Une autre question est au centre de notre réflexion, c'est la question des notifications dites "mutualisées". Si nombre de notifications font apparaître un volume d'heures d'accompagnement hebdomadaire, une part non négligeable de celles-ci sont labellisées "mutualisées". Il s'agit d'élèves, qui ont besoin d'un accompagnement à la demande et qui peuvent dans une classe qui regroupe plusieurs élèves avec ce besoin être pris en charge par un seul AVS. Hors, la déclinaison de cette labellisation consiste le plus souvent à saupoudrer sur plusieurs écoles les interventions d'un seul AVS. Ainsi chaque élève dispose-t-il de temps sur la semaine durant lequel il peut être accompagné par un AVS, le reste du temps, l'enseignant doit faire face, mais cela n'est pas sans incidence sur le fonctionnement de la classe.

Ces constats ont amené le SNUipp-FSU et la FCPE à entamer une démarche commune auprès des députés pour obtenir les moyens nécessaires à l'application pleine, entière et pour tous les élèves bénéficiant d'une notification de la loi du 11 février 2005 sur " La scolarisation des élèves en situation de handicap".

La convention ruralité

Enfin, nous tenons à exprimer nos interrogations quant au contenu et à la méthode de mise en place d'une "convention cadre pour un aménagement durable des territoires scolaires de l'Ardèche". Nous devons dire que les représentants des personnels, comme l'ensemble des représentants des différentes catégories de ce CDEN, ont été soigneusement mis à distance des discussions. En effet,

ce ne sont que des indiscretions qui nous ont permis d'une part de connaître les intentions de l'administration en la matière et d'autre part d'être informés de la signature de cette convention. Depuis notre alerte en juin 2016, l'administration départementale n'a cessé de nous annoncer la création imminente de groupes de travail. Au final, nos inquiétudes se trouvent renforcées par l'opacité qui entoure à ce jour la démarche. La lecture du rapport du sénateur Duran et les retours d'expériences à disposition, donnent un état des lieux des conventions telles qu'appliquées à ce jour! Les regroupements de structures avec en corolaire l'augmentation des distances de trajets pour les élèves aboutit aussi, dans certains cas, à l'accélération de la désertification de territoires. Ces conventions semblent aussi avoir été mises en place pour court-circuiter les instances telles le CTSD et le CDEN qui sont par essence des instances de débat et de transparence. En l'état aussi, dans plusieurs situations, on observe une plus grande prégnance de pouvoirs locaux qui y compris agissent au profit de l'enseignement privé.

Les prémices de la mise en œuvre de cette convention, si elle répond sans doute à une demande, voire à une pression, de la ministre, ne sont pas gages d'un débat démocratique et transparent. **Nous demandons que le CDEN soit pleinement consulté et écouté sur ce dossier.** En effet, c'est le lieu où la représentation des corps intermédiaires (représentants des parents, élus, personnels) doit assurer, pour peu que chacun y prenne la place qui est la sienne, l'expression forte de la volonté commune.